



## Indications pour la gestion des patients en isolement à domicile et/ou quarantaine

1. Le patient en isolement doit rester dans une pièce dédiée, correctement aérée, si possible avec sa propre salle de bains et doit dormir seul. Si une seule salle de bains est disponible, la nettoyer en profondeur après utilisation avec un détergent désinfectant à base de chlore actif 0,5% ou d'alcool à 70%.
2. Exclure un éventuel dispositif de recyclage d'air.
3. Limiter au maximum la présence du patient en isolement dans les espaces communs de l'habitation. S'assurer que les espaces communs (ex. cuisine, salle de bains) sont correctement aérés (ex. garder les fenêtres ouvertes). En présence d'autres personnes, respecter une distance d'au moins un mètre et éviter impérativement tout contact direct.
4. Éviter de partager n'importe quel objet. Le patient en isolement doit utiliser ses propres draps, serviettes de toilette, serviette de table et sa propre vaisselle. Laver scrupuleusement les objets et le linge utilisés par le patient en isolement avec un détergent ordinaire avant de les faire utiliser par d'autres personnes.
5. Il est strictement interdit au patient en isolement/quarantaine de se déplacer ou de voyager ; il doit par ailleurs être toujours joignable pour les opérations de surveillance.
6. Il lui est strictement interdit de recevoir des visites jusqu'à la fin de la période d'isolation et/ou quarantaine si le patient est asymptomatique et jusqu'à la guérison clinique si le patient présente des symptômes.
7. Le patient doit porter le plus possible un masque de protection pour contenir la transmission des sécrétions respiratoires. Si le port du masque n'est pas toléré par le patient, il est alors impératif de respecter les consignes d'hygiène respiratoire (couvrir le nez et la bouche avec des mouchoirs en cas d'éternuements ou de toux, tousser dans le creux du bras ; jeter les mouchoirs en papier dans une poubelle fermée équipée d'un double sac poubelle étanche et d'une ouverture à pédale ; se laver immédiatement les mains après).
8. Les personnes chargées d'assister le patient doivent être en bonne santé, sans pathologies chroniques ou pathologies compromettant le système immunitaire.
9. Les personnes assistant le patient doivent porter un masque respiratoire à usage unique (qui ne doit pas être touché pendant son utilisation et doit être changé s'il est humide ou endommagé), à jeter ensuite dans une poubelle fermée équipée d'un double sac poubelle étanche et d'une ouverture à pédale; se laver immédiatement les mains après. Si possible, respecter une distance d'au moins 1 mètre du patient.
10. Les personnes cohabitant avec le patient et les personnes l'assistant doivent éviter tout contact direct avec le patient. Si l'assistance prévoit un contact avec les sécrétions respiratoires, les excréments ou l'urine, porter impérativement des gants jetables qui doivent ensuite être jetés dans une poubelle fermée équipée d'un double sac poubelle étanche et d'une ouverture à pédale ; se laver immédiatement les mains après.
11. Nettoyer et désinfecter au moins une fois par jour les surfaces des pièces utilisées par le patient avec des détergents ordinaires puis avec des détergents désinfectants à base de chlore actif 0,5% ou d'alcool à 70%, en insistant plus particulièrement sur les surfaces fréquemment touchées par le patient. Porter toujours une blouse jetable (ou un tablier dédié) et des gants jetables ; en cas d'utilisation de gants ménagers en caoutchouc épais réutilisables, les nettoyer et les désinfecter soigneusement après utilisation.
12. Ne pas secouer le linge du patient ; le mettre dans un sac dédié, séparé du linge du reste de la famille et le laver au lave-linge à une température minimum de 60° pendant 30 minutes, en utilisant une lessive ordinaire. Pendant cette opération, porter un masque de protection et des gants.
13. Les déchets (gants, masque, mouchoirs, etc.) produits par le patient en isolement ou pendant les soins, doivent être éliminés dans une poubelle fermée équipée d'un double sac poubelle étanche et d'une ouverture à pédale.
14. Bien qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun élément démontrant que les animaux domestiques, chiens ou chats, peuvent être une source d'infection pour l'homme, il est préférable, par précaution, de limiter les contacts entre le patient et les animaux.
15. Se laver scrupuleusement les mains (avec de l'eau et du savon, pendant au moins 40 secondes, ou avec une solution hydroalcoolique) :
  - après être entré en contact avec le patient et son environnement ;
  - avant et après la préparation du repas, après avoir utilisé la salle de bains, s'être mouché et de toute façon après tout contact potentiellement à risque ;
  - avant et après le port des équipements de protection individuelle (masque, gants, etc.).

Le SISP, service d'hygiène et de santé public (ou en alternative, le médecin/pédiatre traitant en fonction de l'organisation et de l'évolution épidémiologique) contactera le patient en isolement par téléphone, au moins une fois par jour ; le patient devra mesurer et prendre note de sa température corporelle deux fois par jour et appellera le SISP/118 uniquement en cas de fièvre, de hausses de température, ou d'aggravation/apparition d'autres symptômes.